

# « C'est avant tout la solidarité qui joue »

*Bien connue dans le monde de ses partenaires bancaires, de ses clients-associés et des institutions publiques, la Mutualité des PME l'est encore peu du grand public. Pourtant, cet établissement, créé en 1949 par la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans, est devenu, en 67 ans d'existence, une véritable institution, et une référence pour les PME à la recherche de financements.*

La Mutualité des PME est une société coopérative qui regroupe quelque 2 000 membres, à la fois clients et associés<sup>1</sup>, parmi lesquels figurent quelque 250 actifs issus du secteur de la construction, gros-œuvre et parachèvement confondus. « Notre statut de coopérative fait que c'est avant tout la solidarité entre les entreprises qui joue », explique Philippe Kops. Le cautionnement mutuel est en effet basé sur la coopération de tout un secteur économique pour rassembler les fonds nécessaires à la constitution d'une surface financière au service de tous les associés-clients.

À la différence d'une banque, la Mutualité des PME ne finance pas

<sup>1</sup> Chaque client doit obligatoirement adhérer au capital social par la souscription d'au moins 25 parts sociales d'une valeur nominale de 24 euros chacune, libérable jusqu'à concurrence de 50 %. Le nombre de parts à souscrire est en fonction des engagements assumés par la Mutualité des PME.

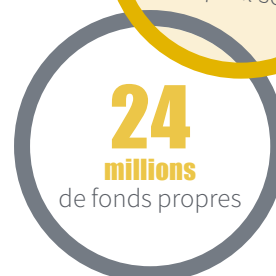
directement des projets, mais elle cautionne les demandes de prêts auprès des organismes de financement. « Une relation triangulaire s'installe entre l'entreprise, la banque et la Mutualité. La banque accorde le crédit à l'entreprise et la Mutualité cautionne le crédit auprès de la banque. Nous sommes la sûreté de la banque : si l'entreprise ne réussissait plus à honorer ses dettes, la banque se tournerait vers nous pour rembourser le solde des crédits cautionnés », explique Patrick Dahm.

La mission de la Mutualité des PME est donc d'aider les patrons et les futurs patrons à créer, développer, moderniser et rationaliser leurs entreprises en leur donnant un coup de pouce pour surmonter leurs difficultés de financement.

Elle dispose pour cela de fonds propres de 23 901 655,86 euros, y compris le capital social variable

s'élevant au 31 décembre 2015 à 2 601 048 euros et elle accompagne « des projets qui vont du microcrédit au financement immobilier, une couturière qui a besoin de 5 000 euros pour acheter une nouvelle machine par exemple, à des prêts qui dépassent le million d'euros », précise Philippe Kops.

Outre le cautionnement des crédits, qui était à l'origine le cheval de bataille de la Mutualité des PME lorsqu'il s'agissait de tout reconstruire après la guerre, ses activités s'articulent autour d'un deuxième grand volet qui concerne plus particulièrement les entreprises de construction. Il s'agit de l'émission





Patrick Dahm (en rouge) et Philippe Kops (en bleu)

de garanties: **garantie de dispense de retenue** à travers laquelle la Mutualité s'engage à payer le montant dû au maître d'ouvrage en cas de non-conformité entraînant un refus de réception définitive des travaux, **garantie de bonne fin** qui assure au client que la prestation sera exécutée conformément au contrat et au moment convenu et **garantie de restitution d'acompte** qui garantit qu'un acompte payé sera utilisé conformément au contrat.

Patrick Dahm souligne que « ces garanties ont un impact direct sur la trésorerie des entreprises car elles leur permettent d'encaisser des montants d'argent qui, sans cela, seraient retenus par le maître d'ouvrage. Or, le nerf de la guerre pour les PME est de disposer de liquidités nécessaires pour pouvoir préfinancer leurs chantiers ».

Autre manière de soutenir les PME: le conseil. « Nous renseignons les entreprises sur les aides étatiques et nous les guidons dans leurs démarches. Il existe des instruments mis

en place par le gouvernement luxembourgeois pour les soutenir, encore faut-il les connaître », indique Philippe Kops. « Les entreprises devraient s'adresser à nous le plus tôt possible, afin que nous puissions étudier l'impact des financements publics sur leurs plans de financement. Les

### *Ces garanties ont un impact direct sur la trésorerie des entreprises.*

aides étatiques doivent être demandées sur base d'un projet, car leur taux d'intervention augmente en cas de demande au préalable », ajoute Patrick Dahm.

Le conseil porte aussi sur la gestion de l'entreprise. « Ce sont surtout les créateurs d'entreprises qui sont en danger de faillite durant les premières années de vie de leur société car ils n'ont pas nécessairement appris à gérer administrativement une société. Ils l'apprennent sur le tas. Parfois, il est trop tard, ils ont déjà pris des décisions qu'ils n'auraient pas dû prendre. C'est pourquoi il est

important qu'ils soient suivis », dit Patrick Dahm. Philippe Kops complète: « Notre expérience nous a appris qu'il faut éviter certains écueils: vouloir croître trop rapidement en est un. Volume signifie personnel et personnel signifie coûts... L'engrenage est parfois difficile à remonter ».

À noter également que la Mutualité a construit 2 *Handwerkerhaff*, à Mondorf et à Kehlen, dans lesquels elle loue des locaux et des ateliers pour une durée de 3 à 6 ans à des créateurs d'entreprises. ●

Mélanie Trélat



Suivez la Mutualité des PME sur sa page Facebook ! Vous y trouverez quelques exemples de projets qui ont pu se concrétiser grâce au soutien de la MPME.